



Principales décisions du Sommet de Varsovie

« Nous avons pris des décisions visant à répondre aux crises au-delà de nos frontières en collaboration avec nos partenaires dans le monde, et d'autres décisions visant à renforcer notre posture de dissuasion et de défense chez nous. Dans un monde imprévisible, face à des défis émanant du sud et de l'est, l'OTAN demeure une source essentielle de stabilité. Notre mission s'inscrit dans la durée : veiller à ce que notre Alliance demeure une communauté de liberté, de paix, de sécurité et de valeurs partagées à nulle autre pareille – Europe et Amérique du Nord, solidaires et unies dans l'action. »

Jens Stoltenberg, secrétaire général de l'OTAN
Sommet de Varsovie, 9 juillet 2016

- PRÉSENCE AVANCÉE RENFORCÉE.** Au sommet de Varsovie, les Alliés ont décidé de renforcer la présence militaire de l'OTAN dans la partie orientale du territoire de l'Alliance en déployant par rotation quatre bataillons en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne. Ces bataillons multinationaux défensifs seront dotés de solides capacités. Ils démontreront la force du lien transatlantique et enverront un message clair : toute attaque contre un Allié entraînera une réaction des forces de l'ensemble des pays de l'Alliance. Les quatre bataillons seront pleinement opérationnels d'ici juin 2017. Les Alliés se sont également mis d'accord sur une présence avancée adaptée sur le flanc sud-est de l'Alliance, articulée autour d'une brigade-cadre roumaine relevant de la Division multinationale Sud-Est. À cette initiative viendront s'ajouter une série de mesures visant à renforcer l'état de préparation et l'interopérabilité des forces aériennes et maritimes stationnées dans la région de la mer Noire.
- FORMATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN IRAQ.** Les Alliés ont décidé de lancer des activités de formation et de développement des capacités en Iraq ; ces activités sont essentielles dans la lutte contre l'EIIL. Les préparatifs sont en cours en vue de fournir au pays des conseils stratégiques et de soutenir la réforme de son secteur de la sécurité. L'OTAN continue également à former des centaines d'officiers irakiens en Jordanie : au cours des prochains mois, 350 d'entre eux recevront une formation dans des domaines clés comme la médecine militaire, la planification civilo-militaire et la lutte contre les engins explosifs improvisés. Renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité irakiennes est une des façons dont l'OTAN projette la stabilité au-delà de ses frontières.
- SOUTIEN À LA COALITION CONTRE L'EIIL.** Au sommet de Varsovie, les Alliés ont décidé d'apporter un soutien direct aux forces de la coalition. Depuis octobre 2016, les AWACS de l'OTAN leur fournissent une capacité de surveillance aérienne qui leur permettra d'améliorer leur connaissance de la situation sur le terrain. Cet appui illustre clairement la détermination de l'OTAN à agir face au terrorisme.
- OPÉRATION SEA GUARDIAN.** Les Alliés sont convenus de lancer une nouvelle opération de sûreté maritime en Méditerranée, dénommée Sea Guardian. De large portée, cette opération vise l'amélioration de la connaissance de la situation, la lutte contre le terrorisme et le renforcement des capacités. Sea Guardian apporte déjà un soutien à l'opération Sophia de l'UE, dans les domaines de la logistique et du partage de l'information.
- LE CYBERESPACE EN TANT QUE DOMAINE OPÉRATIONNEL.** Les Alliés ont accordé au cyberspace le statut de domaine d'opérations, au même titre que les domaines aérien, terrestre et maritime. Cette reconnaissance, qui permettra de mettre davantage l'accent sur l'entraînement et la planification dans le domaine cyber, va donner à l'Alliance les moyens de mieux protéger ses réseaux, ses missions et ses opérations. La cyberposture de l'OTAN demeure défensive, mais elle traduit clairement le renforcement de la défense collective dans tous les domaines. Les Alliés se sont en outre engagés à accorder la priorité au renforcement de leurs cyberdéfenses respectives, ainsi qu'au partage de l'information et des bonnes pratiques.



6. ENGAGEMENT EN FAVEUR D'UN RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DE L'OTAN. Les Alliés ont pris l'engagement de continuer à améliorer la résilience de l'OTAN et à développer leur capacité, individuelle et collective, de résister à toute forme d'attaque armée. L'un des piliers centraux de la résilience des Alliés est la préparation du secteur civil, qui joue en outre un rôle critique dans la défense collective de l'Alliance. L'OTAN peut aider les Alliés à évaluer et, sur demande, à améliorer la préparation de leur secteur civil. Ils y parviendront en répondant aux exigences de base de l'OTAN pour la résilience des pays, qui sont axées sur la continuité des pouvoirs publics, la continuité des services essentiels, la sécurité des infrastructures civiles critiques, ainsi que l'aptitude à soutenir les forces militaires avec des moyens civils.

7. DÉFENSE ANTIMISSILE BALISTIQUE. Au sommet de Varsovie, les Alliés ont déclaré la capacité opérationnelle initiale du système de défense antimissile balistique de l'OTAN. Cela signifie que les navires américains basés en Espagne, le radar installé en Turquie et le site d'interception en Roumanie sont désormais capables de fonctionner ensemble sous le commandement et le contrôle de l'OTAN. La coopération OTAN en matière de défense antimissile représente la solidarité dans l'action. Elle démontre la solidité du lien transatlantique qui unit l'Amérique du Nord et l'Europe.

8. SOUTIEN À L'AFGHANISTAN. Les Alliés ont confirmé l'engagement à long terme de l'OTAN envers la stabilité de l'Afghanistan. L'Organisation poursuivra sa mission Resolute Support, qui continuera à dispenser formation, conseils et assistance aux forces de sécurité afghanes après 2016, et contribuera au financement de ces forces jusqu'en 2020.

9. SOUTIEN À L'UKRAÏNE. Les Alliés ont adopté un ensemble complet de mesures d'assistance destinées à aider l'Ukraine à renforcer l'efficacité, l'efficience et la redevabilité de ses institutions de défense et de sécurité. Le paquet comprend des mesures en matière de conseils et d'assistance stratégiques. L'OTAN élabore en outre de nouveaux projets ayant trait à la lutte contre les pratiques de guerre hybride et a récemment lancé un fonds d'affectation spéciale consacré à l'action contre les engins explosifs improvisés et à l'élimination des munitions non explosées.

10. COOPÉRATION AVEC L'UNION EUROPÉENNE. À Varsovie, l'OTAN a porté ses relations avec l'Union européenne à un niveau supérieur. Dans une déclaration commune, les deux organisations ont présenté les principaux domaines dans lesquels elles souhaiteraient étendre leur coopération, notamment la lutte contre les menaces hybrides et les cybermenaces, le soutien aux partenaires dans le développement des capacités de défense, et le renforcement de la sûreté maritime. Cette coopération s'accroît également en mer Méditerranée, où le partage de l'information et la coordination entre les deux organisations devraient leur permettre de lutter plus efficacement contre les migrations clandestines et le terrorisme, et les aider à relever d'autres défis. En décembre 2016, l'OTAN et l'UE ont entériné conjointement plus de 40 propositions visant à renforcer leur coopération dans sept domaines : lutte contre les menaces hybrides, opérations, cyberdéfense, capacités de défense, soutien à l'industrie de défense, exercices, et entraînement et renforcement des capacités des partenaires.



Division Diplomatie publique (PDD) – Section Presse et médias

Tél. : +32(0)2 707 5041

E-mail : moc@hq.nato.int

Suivez-nous sur [@NATOpres](#)

www.nato.int